

# Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

## ☞ Tableau de synthèse

Tableaux de chasse et lâchers	Les actions en faveur de la connaissance ou du développement de l'espèce	Autres données
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes départementales des tableaux de chasse et des lâchers effectués auprès des détenteurs de droit de chasse.</li> <li>• Enquête nationale tableaux de chasse à tir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récolte des pattes pour l'analyse de la reproduction sur les groupements.</li> <li>• 6 circuits de comptages nocturnes sur tout le département.</li> <li>• Subventions attribuées par la FDC à certains territoires pour bonne gestion.</li> <li>• Subventions culture à gibier et débroussaillage.</li> <li>• 4 groupements de gestion pour l'espèce.</li> <li>• Ouvertures et fermetures spécifiques sur certains secteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégâts occasionnés par l'espèce.</li> <li>• Suivi sanitaire</li> </ul>

## ☞ Historique et présentation

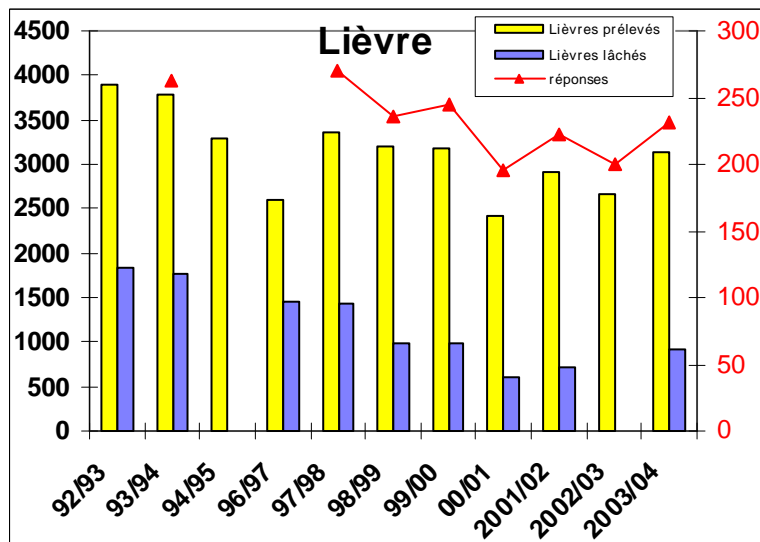
Au cours du 20ème siècle le Lièvre a été l'un des gibiers les plus recherchés sur le département de l'Ardèche, et ce lagomorphe garde encore toutes ses lettres de noblesse. Ces dernières années, l'évolution des milieux défavorables au devenir de l'espèce, la baisse de ses effectifs, l'augmentation des populations de grand gibier en a fait un gibier parfois oublié des chasseurs. En 1991, la FDC a organisé la mise en place d'unités de gestion « Lièvre », en fonction d'entités agricoles. Le premier groupement qui a vu le jour sur le secteur d'Annonay, consistait à harmoniser les règlements intérieurs, à mettre en place des quotas de prélèvements, et à suivre la population par comptage et analyse des prélèvements.

## ☞ Prélèvements

Pour établir un bilan départemental, chaque saison la FDC interroge les détenteurs de droit de chasse sur les tableaux réalisés sur leur territoire. Ce bilan comparé avec l'enquête nationale des tableaux de chasse à tir réalisée en 1998 par l'ONCFS et la FNC présente des résultats cohérents : en 1998, en Ardèche, 3 200 lièvres ont été déclarés prélevés pour 3 300 estimés dans l'enquête nationale.

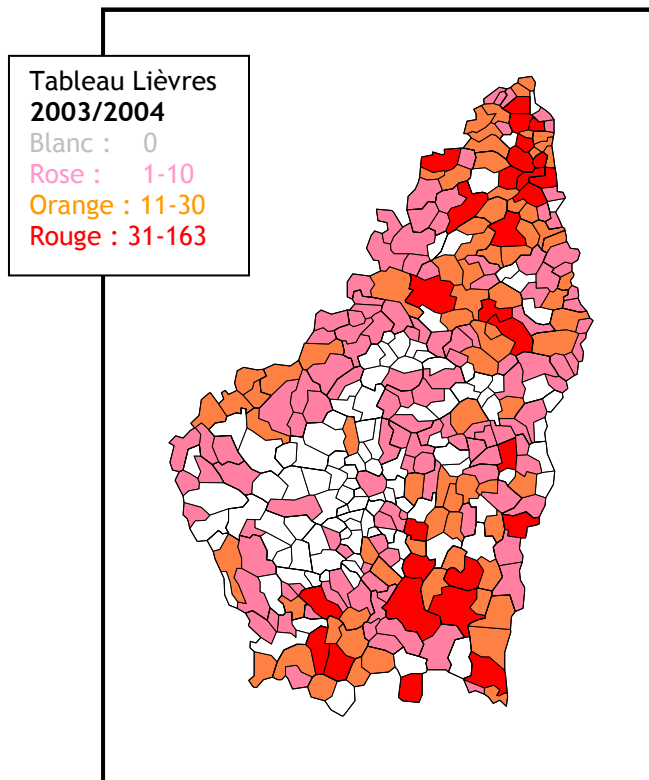
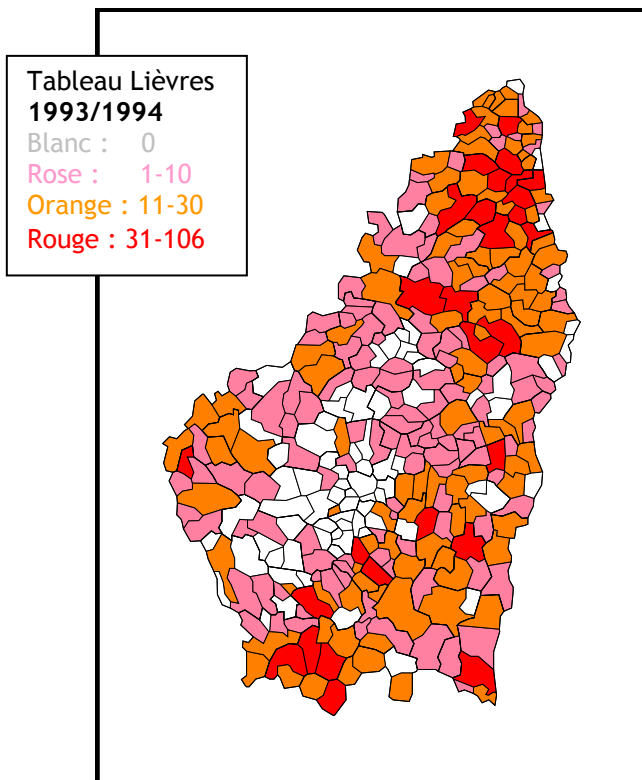
L'analyse des prélèvements (graphique 1) montre une légère tendance à la baisse. En 1992/1993, 252 ACCA déclaraient avoir prélevé 3 779 lièvres. En 2003/2004 - 3 131 individus ont été prélevés sur 232 ACCA, soit un déficit de 648 lièvres, nonobstant l'absence de réponse de 20 ACCA à l'enquête.

La baisse est bien moins marquée que dans les années 80. L'enquête nationale réalisée en 83/84 faisait apparaître un prélèvement estimé à plus de 10 000 Lièvres. C'est certainement le reflet d'une baisse de la population suite à la fermeture des milieux mais aussi par le désintéressement de nombreux chasseurs davantage passionnés par le grand gibier. Le nombre de Lièvres lâchés a quant à lui été divisé par 2 en un peu plus de 10 ans, passant de 1836 en 1992 à 925 en 2003.



La comparaison des 2 cartes de répartition des prélèvements à 10 ans d'intervalle (1993/1994 et 2003/2004) ne traduit pas d'évolution significative. 99% des ACCA ont répondu à l'enquête en 1993/1994 et 87% en 2003/2004. La carte de 2003/2004 fait apparaître un plus grand nombre de communes n'ayant prélevé aucun individu. Les deux cartes font ressortir les constatations suivantes :

- stabilité des prélèvements de lièvres sur tout le département,
- territoire des Cévennes ardéchoises moins propice à l'espèce,
- prélèvements en baisse sur les plateaux situés au Sud de la vallée du Doux et à proximité de Tournon.



Les 22 ACCA de la pointe Nord du département gèrent leurs prélèvements par quotas. Les prélèvements sont ainsi passés de 200 individus en 1991/1992 à près de 450 en 1998/1999. En 2003/2004 ils dépassaient les 400 unités malgré une forte épidémie d'EBHS.

#### ☞ **Evolution**

Pour compléter les connaissances sur l'espèce et évaluer l'évolution de la population, six parcours nocturnes de comptages sont effectués chaque année sur les quarante communes regroupées en 4 zones différentes. Les plus anciens circuits remontent à 1991 et le plus récent à 2001. Les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) varient d'un secteur à l'autre de 0.47 Lièvre/Km à 5.9 Lièvres/Km parcouru. Les résultats obtenus sur chacun des circuits sont soit stables, soit en augmentation.

Selon les observateurs de terrain, la population de Lièvres en Ardèche se porte de mieux en mieux ces dernières années.

#### ☞ **Répartition**

Le lièvre est présent sur l'ensemble du département. Les densités sont variables en fonction de la qualité des habitats.

#### ☞ **Actions en faveur de l'espèce**

##### ✓ **Les actions réglementaires**

Le tir du Lièvre est limité à trois jours par semaine. Le prélèvement est autorisé de l'ouverture générale jusqu'à fin Novembre. Certaines communes décalent l'ouverture, d'autres anticipent la fermeture. De nombreuses ACCA du Nord Ardèche limitent le tir au dimanche uniquement.

La majeure partie des ACCA intéressées par l'espèce limitent aussi le nombre de lièvres par jour et par chasseur. D'autres interdisent le tir de l'espèce pour plusieurs années consécutives dans l'objectif d'augmenter les effectifs (St Remèze, Lachamp Raphaël ...).

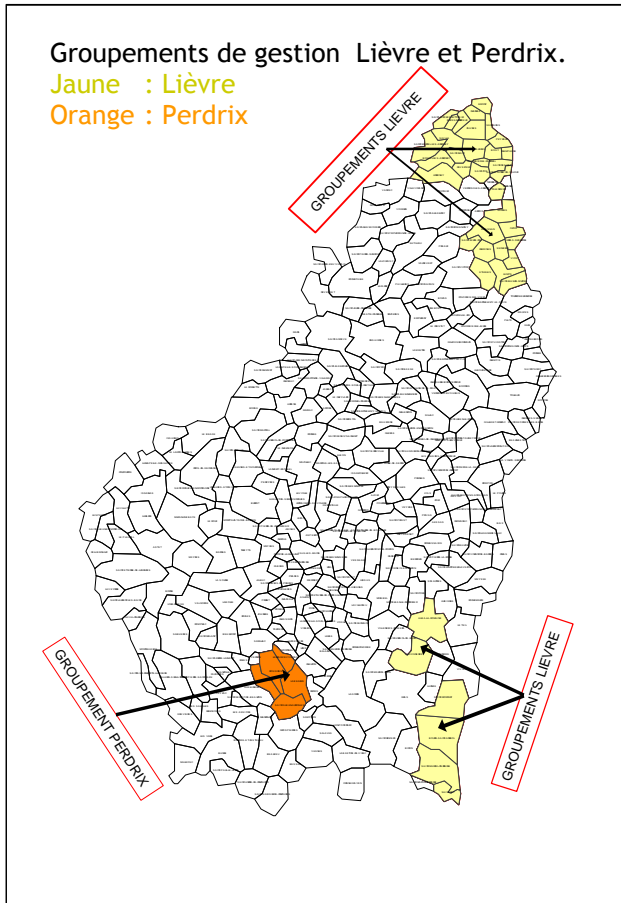
##### ✓ **Les actions techniques**

Plus de 40 ACCA, réparties en 4 secteurs, sont regroupées pour une gestion de l'espèce. Le premier groupement de 22 ACCA autour d'Annonay a mis en place une gestion très stricte. Les prélèvements suivis par un système de marquage sont définis par des quotas avant chaque saison en fonction :

- des résultats des 3 circuits de comptages nocturnes,
- de l'analyse des pattes de Lièvres prélevés la saison précédente permettant d'évaluer la reproduction
- du pourcentage de réalisation effectué la saison précédente.

Le second groupement est composé de 11 communes et s'investit dans le suivi de l'espèce par des actions :

- un circuit nocturne,
- récolte des pattes pour l'analyse de la reproduction,
- suivi des prélèvements avec un système de marquage
- limitation des jours de tir.



Les communes d'Alba et Valvignères représentent le troisième groupement de gestion qui consiste à suivre la population par des comptages nocturnes, par la limitation des prélèvements et la mise en réserve des meilleurs territoires à Lièvres.

Le quatrième et dernier groupement a un intérêt expérimental, composé de 4 communes où s'exerce une très forte pression de chasse (Bourg Saint Andéol, Saint Montan, Saint Marcel d'Ardèche et Saint Just d'Ardèche), les objectifs sont :

- évaluer par des comptages nocturnes l'évolution de la population,
- analyser l'effet des réserves de chasse,
- observer par le marquage l'impact sur la population des individus lâchés.

Ces opérations se font en collaboration avec la FDC.

L'analyse des tableaux de chasse à l'échelle du département apporte une information sur la tendance de l'évolution de l'espèce et sa répartition géographique.

Parmi les aménagements cynégétiques favorables à l'espèce, réalisés pour plus d'efficacité, avec les conseils techniques de la FDC 07, on peut citer :

- les cultures à gibier,
- la réouverture des milieux buissonnants,
- le piégeage des prédateurs,

#### ✓ **Les actions financières**

La FDC 07 attribue chaque année des subventions aux ACCA qui s'investissent dans la gestion. Exemples d'actions subventionnées:

- limitation des prélèvements,
- récolte des pattes pour l'analyse de la reproduction
- limitation des jours de tir
- débroussaillage de parcelles et cultures à gibier (170 actions ont été subventionnées par la FDC en 2003)

La FDC fournit aux ACCA les systèmes de marquage pour les animaux prélevés (bracelet autocollant).

#### ☞ **Les dégâts occasionnés par l'espèce**

Les dégâts causés par l'espèce peuvent être :

- forestiers : abrutissement des jeunes plants,
- agricoles : consommation de certaines plantes cultivées (salades par exemple), abrutissement de jeunes plants (vergers ou vignes), écorçage de certains arbres cultivés même adultes (pommiers).

Les préjudices causés par l'espèce sont peu nombreux et se règlent par des mesures de protection. Il n'existe pas de système d'indemnisation comme pour le grand gibier. Les ACCA sont en principe assurées en cas de dégâts.

#### ☞ **Facteurs agissant sur le devenir de l'espèce**

Les facteurs défavorables	Les facteurs favorables
---------------------------	-------------------------

- La fermeture du milieu.
  - L'intensification agricole sur les zones de plaines.
- Certaines pratiques agricoles.
- L'utilisation de produits phytosanitaires.
- Les maladies telle que l'EBHS.
- L'impact des prédateurs.
- L'augmentation du trafic routier.

- L'enherbement des vignes et des vergers.
- La limitation de certains produits phytosanitaires.
- Les mesures de gestion et de suivi mises en place par les chasseurs.
- La régulation des prédateurs.
- Les mesures agri environnementales.

